



Contact :

Conférence des présidents d'université

M. Kevin NEUVILLE,

Conseiller Relations parlementaires et institutionnelles

103, bd Saint Michel, 75005 Paris

Kevin.neuville@cpu.fr ; 06 68 33 88 73 www.cpu.fr



Monsieur Bruno LE MAIRE

Ministre de l'Économie, des Finances et de la
Relance

139 rue de Bercy

75572 PARIS Cedex 12

Madame Jacqueline GOURAULT

Ministre de la Cohésion des territoires et des
Relations avec les collectivités territoriales
Ministère de la Cohésion des territoires et des
Relations avec les collectivités territoriales

72, rue de Varenne

75007 PARIS

Madame Frédérique VIDAL

Ministre de l'Enseignement supérieur, de la
Recherche et de l'Innovation

Ministère de l'Enseignement supérieur, de la
Recherche et de l'Innovation

21, rue Descartes

75005 PARIS

Paris, le 4 novembre 2021

Mesdames les Ministres, Monsieur le Ministre,

Nous avons pris connaissance avec un vif intérêt de la présentation le 12 octobre dernier par le Président de la République du plan dénommé France 2030 qui suit 10 objectifs pour faire émerger les futurs champions technologiques de demain et accompagner les transitions de plusieurs secteurs d'excellence comme l'énergie, l'automobile, l'aéronautique ou encore l'espace . Pour sécuriser les nouveaux talents, ce plan d'investissement s'appuie largement sur le monde de la recherche en consacrant un investissement de 2,5 milliards d'euros à l'accélération de la formation dans les nouvelles filières, avec les écoles, les universités et les organismes de recherche. 500 millions seraient ainsi consacrés à l'enseignement supérieur pour créer des écoles formant à l'intelligence artificielle.

Les universités ont montré au plus fort de la crise de la Covid-19, et encore aujourd'hui, leur capacité à se mobiliser pour garantir la continuité pédagogique au service de tous leurs étudiants, assurer l'accélération des travaux de recherche et de ses applications, notamment en matière de santé, et exprimer de façon concrète leur solidarité à l'égard de toutes celles et de tous ceux qui se sont trouvés en première ligne pour permettre au pays de traverser cette période inédite.

Les Epl ont démontré quant à elles, une nouvelle fois, leur capacité à répondre en toutes circonstances aux attentes des collectivités territoriales.

Dans l'optique de bénéficier des opportunités offertes par le plan d'investissement annoncé par le Président de la République, les universités et les territoires sont déterminés à s'engager en faveur de l'emploi des jeunes et de la formation dans les filières d'avenir. Les dix objectifs affichés par le plan d'investissement France 2030 passeront nécessairement par un effort collectif en faveur d'outils plus souples et adaptés pour la transformation des campus en territoires d'innovation.

Pour répondre à ces enjeux, le statut d'établissement public à caractère scientifique, culturel et professionnel qui régit les universités ne se révèle pas toujours en adéquation avec leurs ambitions pour leur territoire et la diversification des actions qui en résultent. C'est dans cet esprit que nous proposons la création de sociétés publiques locales universitaires. Sous la maîtrise de leurs actionnaires publics, les Spl présentent des atouts indéniables pour moderniser la gestion du patrimoine foncier et immobilier des universités et accompagner la relance de l'activité.

Cette nouvelle forme de Spl permettrait d'une part, de confier des missions à des opérateurs dans lesquels les universités détermineraient leur degré de contrôle et de financement en fonction des projets entrepris. D'autre part, cette structure offrirait l'opportunité d'associer comme actionnaires des universités avec des collectivités territoriales, susceptibles de participer à de véritables projets de territoires en s'appuyant sur le code juridique applicable aux sociétés anonymes.

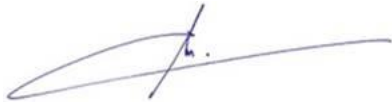
Proposée par voie d'amendement par plusieurs sénateurs dans le cadre du projet de loi relatif à la différenciation, la décentralisation, la déconcentration et portant diverses mesures de simplification de l'action publique locale, cette disposition a été censurée au titre de l'article 40 de la Constitution. Aussi, souhaiterions-nous vous proposer d'intégrer ce dispositif unanimement soutenu par toutes les parties prenantes par voie d'amendement gouvernemental lors de son passage à l'Assemblée nationale.

Nous vous remercions pour l'attention que vous voudrez bien porter à cette démarche et restant à votre disposition, nous vous prions de croire, Mesdames les ministres, Monsieur le ministre, en l'expression de notre meilleure considération.

Manuel TUNON DE LARA
Président
Conférence des présidents
d'université



Sébastien MARTIN
Président
Assemblée des communautés de
France



Patrick JARRY
Président
Fédération des élus des
Entreprises publiques locales



Catherine VAUTRIN
Présidente
Association des villes
universitaires de France



Johanna ROLLAND
Présidente
France urbaine

